

Outre la réforme fiscale, le projet de loi C-139 renferme des dispositions sur la mise en place des mesures annoncées dans le Budget de février et d'autres dévoilées séparément. J'y reviendrai dans quelques minutes.

Les éléments de la première étape de la réforme fiscale ne sont pas nouveaux. La Chambre et le public en ont déjà pris connaissance. Il y a un peu plus d'un an, le 18 juin 1987, le ministre des Finances a déposé à la Chambre le Livre blanc sur la réforme fiscale qui renferme des propositions détaillées sur la refonte du régime fiscal.

• (1610)

[Traduction]

Ce Livre blanc a été conçu après consultation des Canadiens; en effet, dès le départ, la consultation a été un élément clé de la réforme fiscale. En élaborant les propositions du Livre blanc, le gouvernement a tiré grand profit du point de vue et des recommandations des députés, des associations, des gens d'affaires, des syndicats et des citoyens. Lorsque nous avons déposé le Livre blanc, nous avons de nouveau convié les groupes et organismes intéressés à étudier les propositions et à nous faire part de leurs observations. Les Comités permanents de la Chambre et du Sénat ont tenu de vastes consultations publiques sur les propositions. En outre, le ministre des Finances (M. Wilson) et moi-même, ainsi que les fonctionnaires du ministre des Finances, avons rencontré des particuliers et des représentants de divers groupes à travers le pays.

Les intervenants, membres de comités, représentants d'autres groupes et particuliers, ont participé de près aux consultations et à la révision des propositions de réforme. Ils n'en ont pas été exclus. Dans leurs rapports respectifs, les deux comités parlementaires appuient le but premier de la réforme. Chacun des comités a également suggéré d'apporter des changements précis aux propositions. Toutes ces recommandations, de même que celles que nous avons reçues d'autres sources, ont été soigneusement étudiées en regard des objectifs maintes fois répétés de la réforme fiscale.

L'un de ces objectifs étant l'adoption de mesures équilibrées afin d'instaurer un régime équitable. Nous voulions aussi que l'incidence fiscale nette de la réforme, du régime simplifié soit nulle, que l'ensemble de mesures soit équilibré. La version des propositions parue le 16 décembre a suscité d'autres commentaires, ce qui nous a permis de revoir les modalités du projet de loi. C'est ainsi que l'avis de motion des voies et moyens détaillé qui a été déposé le mois dernier renferme une série de propositions adéquates et bien rédigées.

La réforme du régime fiscal n'est pas une opération simple. La Chambre sait que de nombreux prédécesseurs de l'actuel ministre des Finances s'y sont diversement essayés, avec plus ou moins de succès. Je crois que la réussite de la réforme actuelle, qui constitue la plus importante tentative depuis la parution du rapport de la Commission Carter, est attribuable à l'ampleur des consultations.

Pourquoi une réforme, monsieur le Président? Pourquoi nous sommes-nous lancés dans cette vaste entreprise? Du point de vue du gouvernement, l'urgence de la réforme était évidente

*Impôt sur le revenu—Loi*

et l'est toujours. Ces dernières années, les Canadiens sont devenus de plus en plus conscients du besoin d'instaurer un régime fiscal plus juste et plus efficace. De graves problèmes sont apparus depuis la dernière réforme et ont touché tous les aspects du régime, qu'il s'agisse de l'impôt des particuliers ou des sociétés, ou de la taxe de vente.

Permettez-moi de donner aux députés quelques exemples de ces problèmes. Premièrement, la multiplication des avantages fiscaux, échappatoires et privilèges excessifs, a progressivement miné l'équité, l'efficacité et la stabilité des recettes du régime d'impôt sur le revenu.

Deuxièmement, au chapitre de l'impôt des particuliers, la prolifération des avantages fiscaux, déductions et échappatoires a entraîné l'érosion des recettes et le traitement de moins en moins équitable des contribuables touchant des revenus semblables.

Ensuite, au cours de la décennie entre 1975 et 1985, le nombre de particuliers à revenu élevé ne payant pas ou guère d'impôt a augmenté. Les Canadiens ne veulent plus d'un régime qui permet aux mieux nantis de transférer le fardeau fiscal sur les épaules de ceux qui sont moins en mesure de le supporter. On ne peut pas le tolérer et on ne le tolérera pas.

Voyons ce qui se passe dans la sphère de l'impôt des sociétés où abondent les réductions spéciales des taux, les crédits d'impôt, la déduction accélérée pour amortissement, les mesures comptables spéciales et la multiplication des cas d'évitement. Cette multiplicité des privilèges fiscaux a engendré à la fois l'érosion de l'assiette fiscale et une variation sensible des taux d'imposition réels des sociétés entre les divers secteurs. Certains secteurs industriels paient très peu d'impôts, d'autres trop. Un trop grand nombre d'avantages fiscaux ont aussi donné lieu à une forte distorsion des comportements en matière d'investissement, et les décisions d'affaires reposent trop souvent sur des considérations d'ordre fiscal plutôt que sur les perspectives de profit ou les avantages économiques. Les décisions d'affaires ne se prennent plus en fonction des profits à en retirer mais plutôt en fonction des avantages fiscaux. C'est là mettre la charrue avant les boeufs.

Quant à la taxe de vente fédérale, elle est dépassée et comporte de graves lacunes. Le problème est que son assiette est trop restreinte; elle favorise les importations au détriment des producteurs canadiens; elle est complexe et comporte des coûts d'observation élevés; elle a un effet très variable sur les prix; elle hausse le coût des investissements et augmente artificiellement le prix de nos exportations. Il serait difficile d'imaginer pire comme taxe de vente pour un pays comme le nôtre.

Nos propositions générales visent ensuite à régler efficacement les problèmes du régime fiscal, de l'impôt personnel, de l'impôt des sociétés et de la taxe de vente, dont l'ampleur est telle qu'ils compromettent gravement les perspectives de croissance économique, de développement et de création d'emplois. En outre, ces problèmes du régime fiscal minent progressivement le principe d'équité qui doit sous-tendre un régime fiscal efficace.